MALADIES
de la PEAU
et VICES du SANG
SPECIALITES
RENOMMEES
Laboratoires scientifiques
de la
PHARM^IE DU TRICHON
ROUBAIX
Docteur VERHAEGHE
Renseign. tous les jours
Mon orecht vlaamsch

76e Année. -- N° 80. Le numéro : 25 centimes SAMEDI 21 MARS 1931.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Nord et limitrophes	22.00	40.00	76.00
Autres départements	23.00	43.00	80.00
Belgique	23.00	48.00	90.00
Union Postale: Tarif A	35.00	70.00	140.00
— Tarif B	50.00	100.00	200.00

ANNONCES
REDACTION
ROUBAIX ..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 19.06. Inter 6.
TOURCOING ..... 23, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE ..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
PARIS ..... 12, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
CHÈQUES POSTAUX : 87 LILLE

SUPER
BRADERIE
MONSTRE
OCCASIONS INOUIES
Au Soldeur
25 à 35, rue Pierre-Motte
ROUBAIX

BILLET PARISIEN

Tentative cartelliste

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 20 MARS (MINUIT).

Nous assistons actuellement à une tentative de l'opposition pour faire revivre le Cartel des gauches. Les députés appartenant au groupe radical-socialiste, au groupe des républicains socialistes et au groupe des socialistes français se sont concertés en vue de la création d'un inter-groupe d'action démocratique. L'adhésion de principe de ces groupes est d'ores et déjà acquise. Une seconde réunion, qui aura lieu vendredi prochain, fixera vraisemblablement les bases de ce nouveau cartel.

Les socialistes unifiés en feront-ils partie? Les promoteurs de ce néo-cartel ne se sont pas fait faute de les inviter. Le but réel de cette tentative est, en effet, de dresser aux élections prochaines un bloc de gauche contre un bloc de droite. Ses auteurs espèrent que le sentiment de lassitude qui régnait dans le pays en 1924 et qui a favorisé cette année-là le succès du Cartel, renaîtra en 1932 et reproduira les mêmes effets. Malgré les différences de scrutin, ils croient qu'un accord est souhaitable entre les radicaux et les socialistes. Bref, les affronts répétés prodigués par les socialistes unifiés à leurs anciens alliés n'ont pas rebuté ces derniers, qui sollicitent leur concours dans la posture la plus humble.

Mais le parti de M. Léon Blum prêtera-t-il une oreille favorable à ces suggestions? Il semble bien que les socialistes, conscients des avantages que les tergiversations radicales leur ont conférés, repousseront avec la morgue des parvenus les timides propositions des Valoisiens et des groupes voisins. Nos internationalistes se disent certains d'arracher aux radicaux la plupart des sièges que ceux-ci détiennent encore. Ils en font une affaire de temps et il faut reconnaître qu'à miser sur le tableau cartelliste, les radicaux-socialistes contribuent tout ce qu'ils peuvent à la réalisation de ces prophéties.

Pour certains députés ralliés à l'idée de l'inter-groupe, cette formation aurait surtout pour de permettre la concentration républicaine, si longtemps et si vainement souhaitée. Mais la concentration ne sera pas plus possible après la création de l'inter-groupe qu'elle ne l'était lors de la dernière crise ministérielle. L'inter-groupe ne pourra rien contre les lois de l'arithmétique. Aussi bien, nous le répétons, ce n'est pas de concentration qu'il s'agit, mais de cuisine électorale. Une fois de plus, les manœuvres de la rue de Valois pourraient bien ne se révéler que de maladroits gâteaux-secs.

R.—

LETTRE DE BRUXELLES

Un socialiste capitaine d'industrie

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

BRUXELLES, 20 MARS 1931.

Parmi les nombreux incidents qui ont émaillé les débats parlementaires sur la diminution des traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat, un des plus caractéristiques a été souleyé par M. René De Bruyn, le distingué président de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique. Outré, comme tous les catholiques d'ailleurs, des injures et des calomnies socialistes à l'adresse des travailleurs chrétiens — « Vous n'êtes bons qu'à trahir », c'était le thème développé par l'Extrême-Gauche — M. De Bruyne signala à la Chambre que « La Textile des Flandres », à Thourout, usine dirigée par M. Anseele, le leader socialiste de Gand, avait réduit de 10 p. c. les salaires, alors que ceux-ci étaient déjà inférieurs à ceux payés dans le textile de Courtrai, Renaix, etc..., etc....

Cette diminution des salaires dans une entreprise socialiste, dirigée par un tel chef, renversait la thèse défendue par les députés socialistes, à savoir que diminuer de 6 p. c. les traitements des agents de l'Etat était un crime impardonnable.

M. Anseele a compris le danger; il a voulu expliquer à la Chambre pourquoi il avait diminué de 10 p. c. le salaire de ses ouvriers. « C'est, a-t-il dit, parce que l'index a baissé et qu'il avait été convenu entre lui, patron, et ses ouvriers que les salaires suivraient l'index à la hausse ou à la baisse. L'index baissant, M. Anseele a fait baisser les salaires. »

Il y a rien à dire à ce raisonnement, bien que l'usine de M. Anseele ait fait l'an dernier 850.000 francs de bénéfices. Mais y a-t-il une différence entre la conduite de M. Anseele et les industriels bourgeois qu'il a si souvent appelés « Cartouches et voleurs » ? En réalité, le chef socialiste adopte, suit et maintient les méthodes de tous les industriels. Il fait des contrats avec ses ouvriers, augmentant ou diminuant leurs salaires suivant les nécessités du moment. Et quand son affaire rapporte 850.000 francs l'an, quand tout va bien, il ne consacre pas cette somme à maintenir les salaires quand les affaires vont mal.

A quoi riment alors les discours et les articles de journaux socialistes, qui attaquent tous les jours les industriels bourgeois parce qu'ils font exactement ce que fait le grand chef socialiste belge?

Pour établir la netteté de sa conduite, M. Anseele a demandé à soumettre son cas à l'arbitrage de M. Heyman, ministre de l'Industrie et du Travail. Pourquoi? Personne n'a pas en doute ses capacités. On a simplement constaté de nouveau que M. Anseele agissait dans ses usines comme tous les autres capitalistes; et que les socialistes, par conséquent, s'ils étaient logiques, devraient cesser leurs attaques contre un régime que M. Anseele utilise au mieux.

S...

Les premiers beaux jours à Paris

(Wide World photos.)

VOICI UNE VUE DU GRAND LAC, AU BOIS DE BOULOGNE, AUTOUR DUQUEL SE PRESSENT LES PETITS PROMENEURS ET LEURS MAMANS. *C'est jeudi, et il fait beau. Quelle joie pour les enfants de profiter du beau temps et de s'ébattre, au Bois, en plein soleil...*

La catastrophe de chemin de fer d'Étampes a fait huit morts et trente blessés

Une des victimes, le Roubaisien, M. Gaston Michaux, nous dit...

On sait que parmi les blessés du tragique déraillement du Paris-Hendaye se trouvait un Roubaisien, M. Gaston Michaux, comptable, demeurant 14, rue Brézin.

Nous avons pu joindre M. Gaston Michaux vendredi, alors qu'il descendait à la gare de Roubaix, du train de Paris, à 13 h. 24.

Le rescapé du déraillement dEtampes porte des contusions sur tout le corps et une légère blessure à la tête, mais, en fait, rien de grave et tout laisse espérer qu'il sera promptement rétabli.

M. Michaux a bien voulu nous confier ses impressions et évoquer les scènes d'épouvante dont il fut l'involontaire témoin jeudi soir, à 20 h. 21 exactement.

M. Michaux se trouvait à peu près au milieu du wagon-restaurant et le repas touchait à sa fin ; on en était au café, lorsque, tout à coup — et ses impressions se résument en ces trois faits — le wagon sembla osciller comme à coups de roulis précipités, puis, chocs successifs produits par les soubresauts du wagon courant sur les traverses des rails et rompant brusquement son attelage avec le convoi ; enfin tamponnement final contre la motrice d'un train en stationnement sur une voie parallèle.

Pendant ces quelques secondes et dès le premier flottement anormal du wagon, tous les dîneurs, et ils étaient près d'une cinquantaine, furent saisis d'une affreuse angoisse, pressentant la catastrophe proche. Un début de panique s'empara des voyageurs, les femmes s'affolaient et criaient jusqu'au moment où surgit littéralement dans le wagon la motrice du train qui avait crevé l'avant du wagon-restaurant.

Des hurlements d'épouvante s'élèvent dans le wagon aux cloisons de bois déchiquetées : la motrice tamponnée chevauche les débris et reste suspendue sur l'amas informe des matériaux tordus.

« Le premier moment d'effroi, passé, je vois la motrice, dit M. Michaux, qui menace de nous écraser, mais elle reste dans cette position au-dessus de nos têtes.

» Pour ajouter à la peur qui saisit les vivants, un pylône électrique s'abat sur l'amas informe qu'offre le wagon démoli et une étincelle jaillissant leur fait craindre qu'un incendie n'achève l'œuvre de destruction. »

L'excitation compréhensible du moment décuple les forces de M. Michaux; alors que les trois voyageurs qui étaient à sa table sont encore dans la demi-inconscience de l'événement brutal qui vient de se produire, lui, se dégage de la table contre laquelle le choc l'avait comprimé, il la démolit nerveusement et se sert des morceaux pour casser la vitre et s'échapper enfin du cauchemar horrible qu'il vient de vivre en un instant.

A peine dehors, il aperçoit un cadavre : c'est celui du malheureux employé du fourgon de queue.

M. Michaux se précipite ensuite sur l'une des portes du wagon-restaurant et parvient à la débloquer ; les voyageurs valides commencent à sortir; à quelques centaines de mètres de là, le convoi est arrêté et voyageurs et employés se dirigent vers le lieu de la catastrophe.

M. Michaux clôt son récit en nous donnant son opinion sur la catastrophe. Pour lui, la rupture d'attelage est la conséquence d'une erreur d'aiguillage, le wagon-restaurant ayant quitté les rails dès qu'il eut amorcé sa course sur l'autre voie.

M. Michaux assista au spectacle lamentable de la recherche des corps, puis il téléphona à un ami de sa famille qui prévint Mme Michaux hier matin.

En compagnie de Me Doublet, blessé, lui aussi, et après s'être fait panser à l'hôpital d'Etampes, il regagna Paris en auto. Il y arrivait à 2 heures du matin et en repartait à 10 heures, en train, pour atteindre Roubaix au début de l'après-midi.

Les circonstances de l'accident

Etampes, 20 mars. — Il est permis actuellement de rétablir à peu près exactement les circonstances dans lesquelles s'est produit l'accident survenu au rapide Paris-Hendaye.

Parti de Paris à 19 h. 23, le rapide avait marché normalement. Il rentrait en gare d'Etampes à l'heure réglementaire. Le convoi avait traversé le hall, lorsque les deux wagons de queue, un wagon-restaurant et un fourgon, déraillèrent.

Le convoi se trouvait à ce moment sur la voie 1 bis.

Le wagon-restaurant sorti des rails et vint frapper l'avant de la motrice d'un train-omnibus en formation sur la voie numéro 1.

Le reste du convoi avait poursuivi sa route.

Cinquante mètres plus loin, par suite de la rupture d'un attelage, un wagon de première, déraille à son tour et le reste du convoi ne devait s'arrêter que 700 mètres plus loin, à la sortie de la gare.

Huit morts et trente blessés

Nous avons publié dans notre édition d'hier, la liste des morts et des blessés, et nous avons noté que deux de nos compatriotes, M. Gaston Michaux, 14, rue de Brézin, à Roubaix, et M. Paul Jeanson, né en 1899, à Armentières, et demeurant au château de Laissay (Manche), se trouvaient parmi ces derniers. Or nous apprenons que M. Paul Jeanson, qui a dû être trépané, a succombé à l'hôpital.

On signale également les décès de deux autres blessés: MM. Gaston Fasalde et Picolet, celui-ci employé du wagon-restaurant.

Ces trois décès portent à huit le chiffre des morts. D'autre part, on compte une trentaine de blessés.

M. Deligne sur les lieux de l'accident

M. Deligne, ministre des Travaux publics, accompagné de son chef de cabinet, est arrivé à Etampes vers deux heures du matin.

Le ministre, sous la conduite des autorités de la ville, s'est rendu immédiatement à l'hôpital d'Etampes.

Après être allé saluer les dépouilles des victimes de l'accident, le ministre est passé dans les différentes salles où sont soignés les blessés.

Il a eu pour chacun un mot aimable et leur a prodigué ses encouragements.

M. Deligne s'est ensuite fait expliquer longuement par le procureur de la République, les circonstances de l'accident.

L'enquête

Le Parquet d'Etampes a poursuivi son enquête assez tard. Le juge d'instruction a interrogé dès hier soir, les témoins de l'accident. Le mécanicien du train omnibus qui fut tamponné par le wagon-restaurant, fut l'un des premiers entendus. Il se trouvait près de sa machine.

— J'ai eu de la chance, a-t-il dit, car j'aurais dû être à mon poste. Mais je ne puis rien dire sur l'accident, étant trop près. Ce fut effroyable.

Par contre, les employés du wagon-restaurant ont en nettement la sensation que le wagon-restaurant sortait de ses rails et s'engageait sur la voie parallèle. Leurs déclarations tendraient à montrer que l'accident est dû à une erreur d'aiguillage, l'aiguilleur du poste d'Etampes ayant ouvert la voie du train omnibus trop tôt. C'est, on le sait, l'opinion de M. Michaux.

Quant à l'aiguilleur lui-même, il n'a pu fournir aucune explication.

Il convient de noter que quarante-deux personnes se trouvaient dans le wagon-restaurant au moment de l'accident. Aussi est-ce parmi elles que se trouvent les plus grands blessés.

Le déblaiement des voies continue.

L'ex-roi de Bulgarie reçoit de l'Allemagne 720.000 francs par an

Berlin, 20 mars. — Au cours de la discussion du budget de la Reichswehr au Reichstag, le député communiste Kippenberger a fait d'importantes révélations tirées de documents officiels sur les tractations qui ont précédé la déclaration de guerre de la Bulgarie.

Il a notamment déclaré que l'ex-tsar Ferdinand de Bulgarie avait reçu du Gouvernement impérial, en 1915, pour son entrée en guerre aux côtés des pays centraux une somme de vingt-cinq millions de marks.

Après sa chute, l'ex-tsar Ferdinand de Bulgarie a encore reçu du Gouvernement républicain allemand, à deux reprises, une somme de un million de marks et, une troisième fois, une somme dont on ignore l'importance.

Non content de cela, l'ex-tsar Ferdinand a fait plus tard une démarche personnelle auprès du président Hindenburg, en vue d'obtenir du Gouvernement allemand une pension viagère.

Le Gouvernement allemand lui a proposé d'abord 60.000 marks, puis 100.000. Ces deux offres ont été refusées comme étant insuffisantes. Finalement, le Gouvernement allemand lui a accordé 120.000 marks, soit 720.000 francs, par an que l'ex-tsar qui vit actuellement à Cobourg, en Thuringe, touche encore.

Selon le député communiste, le ministre des Finances qui aurait accordé cette pension à l'ex-tsar Ferdinand serait le social-démocrate Hilferding.

Charlot va venir prochainement à Paris

Rome, 20 mars. — Charlie Chaplin est arrivé hier à Venise, venant de Vienne. Les journaux du matin ayant donné la nouvelle, une foule immense se pressait à la gare, dont tous les accès étaient devenus inaccessibles.

A midi, lorsque l'acteur est descendu du train, le service d'ordre a essayé de soustraire Charlot à la curiosité par une sortie latérale, mais la manœuvre a été déjouée et, à son apparition, Chaplin a été salué par les acclamations des milliers de personnes qui l'attendaient et qui l'ont escorté jusqu'à son hôtel.

A des journalistes qui étaient allés à sa rencontre, l'artiste a donné ses impressions de voyage.

— L'Italie ressemble à la Californie, a-t-il dit, à cause de la variété des couleurs et de la beauté de son ciel », et il a ajouté qu'il comptait séjourner dans la ville incognito avant de se rendre à Rome, d'où il gagnera Paris.

POUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES

Paris, 20 mars. — Le Comité de l'Union des syndicats patronaux des industries textiles de France vient d'émettre le vœu: Qu'il soit opéré une énergique compression des dépenses, en écartant celles qui ne sont pas strictement commandées par l'intérêt général.

Que soit allégé, par paliers successifs, le fardeau du contribuable français, accablé de charges fiscales plus pesantes que celles supportées par les grandes nations concurrentes et d'autant plus faibles, plus pénibles pour les industries textiles, que celles-ci sont particulièrement sensibles à la concurrence étrangère et qu'elles contribuent pour une part considérable aux exportations françaises de produits fabriqués.

M. Poincaré achèvera sa convalescence à Sampigny

Bar-le-Duc, 20 mars. — On apprend que, dans quelques semaines, lorsque le beau temps sera définitivement venu, le président Raymond Poincaré viendra achever sa convalescence dans sa propriété de Sampigny.

Le Sénat a discuté le droit de reprise pour les locataires et voté un contre-projet sur l'exploitation des lignes aériennes

Paris, 20 mars. — Le Sénat, dans sa séance de vendredi matin, a repris la discussion de la proposition de loi sur la propriété commerciale.

L'assemblée en était restée au dernier paragraphe de l'article sur le droit de reprise. La Commission a étudié ce paragraphe concernant l'indemnité d'éviction des anciens combattants.

M. Morand, rapporteur, souligne que la Commission s'est efforcée de favoriser les ex-combattants pour le droit de reprise. Elle n'y a pas réussi par impossibilité juridique. Elle ne peut accepter le dernier paragraphe de l'amendement Voilin.

Finalement, après discussion et sur proposition de M. Morand, on adopte un compromis de conciliation. Sauf jugement, le droit de reprise ne pourra être exercé jusqu'en janvier 1935 contre les locataires anciens combattants, leurs conjoints, enfants, etc. Il en sera de même si le propriétaire est une veuve de guerre, ascendant ou descendant de soldat mort pour la France.

L'ensemble des dispositions sur le droit de reprise est adopté. On passe à l'interdiction au propriétaire ayant use du droit de reprise d'installer un commerce similaire de celui du locataire sortant, sous peine de dommages-intérêts.

Après rejet d'un amendement de M. Boivin-Champeaux, le texte de la Commission est adopté par 183 voix contre 94. Après diverses interventions on adopte un article modifiant les lois en vigueur des 30 juin 1926 et du 22 avril 1927. Ce nouveau texte spécifie que le sous-locataire peut demander au locataire principal le renouvellement de son bail dans la mesure des droits de celui-ci. Le propriétaire n'est tenu au renouvellement que s'il a agréé la sous-location.

Suite de la discussion demain matin. Séance levée à midi 35. A 15 h. discussion du projet de l'Aéropostale.

Les lignes aériennes

L'après-midi, M. Paul Doumer, qui préside, ouvre la séance à 15 h. 05.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre tendant à autoriser le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer l'exploitation des lignes aériennes en cas de défaillance des concessionnaires.

M. Farjon, rapporteur, commence par faire l'historique de la constitution de la Compagnie Aéropostale, de son organisation technique et financière et des difficultés qu'elle a rencontrées.

Le rapporteur termine en demandant instamment au Sénat de voter le texte qui lui a été envoyé, quelles que soient les bizarreries juridiques qu'il présente pour éviter l'arrêt de l'exploitation des lignes.

M. Barthou critique le projet, ainsi que M. Abel Gardey, rapporteur de la Commission des finances.

M. J.-L. Dumesnil. — Nous sommes certains que la ligne bien administrée ne donnera pas de déconvenue. Mes prédécesseurs n'ont eu en vue que le rayonnement de la France. Eux et nous, nous n'avons eu qu'une préoccupation, non de sauver l'affaire, mais de continuer l'œuvre de rayonnement français. Les créateurs de l'affaire ont fait œuvre utile, mais ils ont vu trop grand. Ils se sont montrés trop audacieux.

Si vous ne votez pas le texte qui vous est soumis demain, c'est la liquidation judiciaire ou la faillite, c'est-à-dire la saisie par le Brésil des appareils et des installations. Vous ne voudrez pas cela, j'en suis sûr. Ce qui a aggravé la situation de l'Aéropostale c'est la défaillance du Crédit Foncier du Brésil. On ne pouvait pas, il y a un an, prévoir cette défaillance qui a brusqué la catastrophe. En ce qui concerne les autres Compagnies, notre attention est en éveil; tout n'est pas parfait, mais nous ne redoutons de ce côté aucune surprise. En tous cas, nous nous préoccupons d'organiser le mieux possible le contrôle financier de l'Etat sur les Compagnies aériennes subventionnées.

La discussion générale est close.

Le président donne lecture du contre-projet présenté par M. Abel Gardey, au nom de la Commission des Finances.

M. J.-L. Dumesnil. — Si j'avais la certitude que ce contre-projet serait voté rapidement par la Chambre, sur le fond, je n'aurais pas d'objection à formuler. Ce que je veux, c'est avoir le plus vite possible le moyen de maintenir l'exploitation des lignes contractuelles. Au surplus, je m'en rapporte à la sagesse du Sénat.

M. Pierre Laval, président du Conseil. — Nous ferons le nécessaire pour établir le contrôle, mais, aujourd'hui, la question n'est pas là. Ce qu'il faut, c'est de maintenir en tout état de cause les lignes postales. Pour cela, le contre-projet de la Commission des Finances nous donne des armes efficaces. Nous l'acceptons et nous ferons tout ce qui sera possible pour obtenir de la Chambre le vote immédiat. (Applaudissements).

Le contre-projet de M. Gardey accepté par la Commission et par le Gouvernement, est adopté au scrutin public par 299 voix contre une.

La séance est levée à 19 h. 10. Séance demain 10 h.

LA « POLICE VOLANTE » ANGLAISE

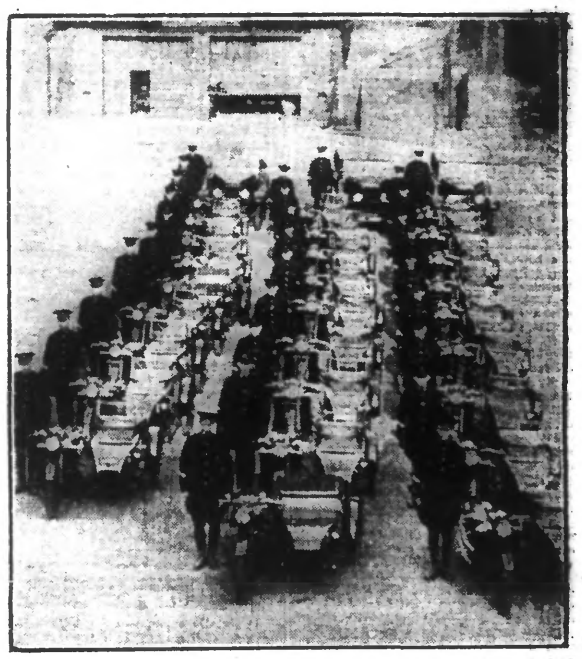

Voici un groupe de motocyclistes faisant partie de la « police volante » anglaise qui parcourt chaque jour plus de 3.200 kilomètres, sur les routes du Yorkshire, pour effectuer la surveillance. (Wide World photos.)

La Chambre a voté le projet de loi pour la protection de la culture betteravière et discuté le projet de convention des pétroles

Paris, 20 mars. — La Chambre a commencé vendredi matin, la discussion du projet de loi tendant à renforcer la protection douanière, à modifier le régime de l'admission temporaire des sucres et à étendre aux sucres les dispositions de l'article 6 de la loi du 1er décembre 1929, loi du Cadenas, qui permet au Gouvernement de relever par décrets les droits de douane sur certaines denrées agricoles.

M. Taillandier, rapporteur de la Commission des douanes, monte le premier à la tribune, pour exposer le but du projet, qui est de remédier à la crise que subit la culture de la betterave.

— Il faut, conclut M. Taillandier, étendre aux sucres la loi du cadenas, car il faut permettre au Gouvernement de procéder éventuellement au relèvement des droits de douane sur les sucres et les betteraves fraîches.

M. Chevrier, rapporteur de la Commission de l'agriculture, appuie le rapporteur de la Commission des douanes.

— Peut-on laisser ruiner les cultivateurs de betterave? Il faut donner à ceux-ci des garanties pour qu'ils puissent signer des contrats en connaissance de cause.

L'intervention de M. Delesalle

M. Ch. Delesalle rappelle que la production mondiale du sucre est passée, depuis la guerre, de 19 millions de tonnes à 27 millions de tonnes.

— C'est la production du sucre de canne qui a augmenté, car la production du sucre de betterave est restée la même. La superficie des betteraves ensemencées est la même qu'en 1913. Dans le Nord de la France, malgré les pertes subies du fait de la guerre, la France n'a pas été appelée à participer à la conférence des exportateurs, car on a jugé qu'elle ne pouvait se suffire qu'à elle-même.

Il est indispensable d'élever les droits de douane de 140 à 170 francs pour protéger les producteurs de sucre de betterave, poursuit M. Delesalle. Le sucre se produit en trois mois, mais il se consomme en douze. Nous devons donc organiser le stockage.

La discussion générale est close. Le pro-

Le procès des émeutiers de Cayenne, à Nantes

Nantes, 20 mars. — A l'ouverture de l'audience, Me Zévaès prend le premier la parole, au nom de la défense. Il rappelle les fraudes électorales et trouve compréhensible la révolte des Guyanais, quand le bruit se répandit que le rénovateur Galmot avait été empoisonné. « Un acquittement pur et simple, s'impose, dit-il, Ce verdict est d'ailleurs réclamé par la Guyane. »

Me Valensi, à son tour, examine le procès au point de vue général. Il demande un verdict de raison, de pitié, d'apaisement pour la Guyane et de glorification de la justice française.

Me Sebax présente ensuite la défense du vieux forçat Moustapha, en train de mourir à l'infirmerie de la prison ; puis Me Monnebville se lève.

Le jeune avocat noir vient défendre des hommes qui l'ont connu tout enfant et la Guyane, son pays. Il termine par ces mots :

— Condamner, c'est approuver les abus administratifs; acquitter ce n'est pas renvoyer les accusés en triomphateurs, c'est, au contraire, montrer le vrai visage de la France compréhensible et généreuse.

L'audience est levée après les plaidoiries de Me Leroy pour Mondot et Rosegond; Me Bataille, pour Thubebon; Me Fourny, pour Mathar ; Me Delattre, pour Comdel. Le verdict sera sans doute rendu dans la soirée de samedi.

(Wide World photos.)

Mme GALMOT à la barre

LE « PRINTEMPS » FAIT SON ENTRÉE TRIOMPHALE EN TCHÉCOSLOVAQUIE : :

(Photo Keystone.)

Dans les villages des montagnes de Bohême, on peut voir, à l'approche du printemps, les villageoises portant dans leurs bras une poupée grossière, symbolisant le printemps, parcourir les rues en chantant des complaintes appropriées.

LA BAISSE DES SALAIRES DANS LES MINES

La baisse des salaires, annoncée jeudi par les représentants des Compagnies minières, a été affichée vendredi matin à la descente aux différentes fosses des bassins du Nord et du Pas-de-Calais.

Cette réduction est de 10 % sur la prime. Ce qui correspond à une diminution de 8 % sur le salaire global.

Le gain journalier du piqueur de houille de la plus forte catégorie, c'est-à-dire à base 10, qui est actuellement de 43 fr. 75, sera ainsi ramené à 40 fr. 25. Toutefois cette réduction doit se faire en deux paliers, et par moitiés.

Soit 1 fr. 75 à partir du 23 mars et 1 fr. 75 à partir du 1er mai.

La réunion de jeudi à Douai n'a pas permis d'arriver à l'accord espéré.